

22 février 2021, 12h08

21.140

Interpellation Sera Pantillon

Quelle est la précarité du corps intermédiaire à l'UniNE ?

Contenu :

Au sujet de l'Université de Neuchâtel, le Conseil d'État est prié de nous indiquer :

1. *les taux d'activité médians du corps intermédiaire (assistant-e-s doctorant-e-s, postdoctorant-e-s, maîtres assistant-e-s, etc.) et la moyenne du nombre de contrats de travail que cumulent les membres du corps intermédiaire selon les facultés ;*
2. *la moyenne d'âge des membres du corps intermédiaire selon les facultés ;*
3. *la proportion de chercheurs et chercheuses de l'UniNE qui, étant engagé-e-s sur fonds de tiers, n'ont pas le droit de vote au sein de leur institut/faculté. Quel est son avis sur le sujet ?*
4. *la proportion de financement provenant de fonds nationaux (fonds État et FNS) et de fonds internationaux (fonds européen, autres fonds).*

Le Conseil d'État est également prié de répondre aux questions suivantes :

5. *Comment se détermine-t-il quant aux nombreux témoignages de précarité et de souffrance exprimés ces derniers mois par la communauté du corps intermédiaire, dont certains proviennent de l'UniNE ?*
6. *Reconnaît-il la précarité qui frappe certains membres de la communauté universitaire, en particulier au sein du corps intermédiaire, et envisage-t-il des pistes et/ou des mesures pour améliorer la situation de la relève ?*
7. *Le Conseil d'État connaît-il l'impact que le système très compétitif du monde académique a sur la santé du personnel académique et sur la qualité de sa recherche ?*
8. *Estime-t-il que la pratique de la préritualisation conditionnelle permet de lutter efficacement contre la précarité ? Pourquoi ?*
9. *Estime-t-il qu'une flexibilisation du poste de professeur et une remise en question de la titularisation sont une solution à la demande de la pétition nationale pour une stabilisation des postes du corps intermédiaire ?*

Développement :

Il y a quelques mois, le lancement d'une pétition nationale en faveur de l'amélioration des conditions de travail des chercheurs et chercheuses suisses a sensibilisé l'opinion publique sur les conditions de travail préoccupantes du corps intermédiaire dans le monde académique. Relatées dans de nombreux articles de presse, les conditions d'emploi souvent instables des membres du corps intermédiaire inquiètent, non seulement pour des raisons de stabilité professionnelle, mais également pour leur santé psychologique, car la pression exercée sur les membres du corps intermédiaire est significative. Nous prions donc le Conseil d'État de nous faire part de son analyse de la situation, ainsi que des éventuelles mesures envisagées ou en cours qui permettraient d'y remédier.

Signataires : S. Pantillon et S. Erard.

**Réponse écrite du Conseil d'État,
transmise aux membres du Grand Conseil le 26 mars 2021**

La Loi sur l'Université (LUNE), du 2 novembre 2016, fait de la politique du personnel une compétence du rectorat. Dans ce cadre, les réponses suivantes ont été apportées par ladite autorité aux questions posées par l'interpellation.

Questions 1 et 2 :

1. Les taux d'activité médians du corps intermédiaire (assistant-e-s doctorant-e-s, postdoctorant-e-s, maîtres assistant-e-s, etc.) et la moyenne du nombre de contrats de travail que cumulent les membres du corps intermédiaire selon les facultés ;
2. La moyenne d'âge des membres du corps intermédiaire selon les facultés.

Le corps intermédiaire se compose de statuts très différents qui sont au nombre de trois au sens de la LUNE :

- a. Chercheuses et chercheurs confirmé-e-s occupant un poste à durée indéterminée sous la responsabilité d'un-e professeur-e : maîtres d'enseignement et de recherche (MER), maîtres d'enseignement (ME), collaboratrices et collaborateurs scientifiques senior (CSS) ;
- b. Jeunes chercheuses et chercheurs (relève académique) dont une partie de l'activité est protégée pour pouvoir se consacrer à leurs recherches : maîtres assistant-e-s (MA), postdoctorant-e-s (PDoc), assistant-e-s doctorant-e-s (AD) ;
- c. Personnes qui ont en général une activité principale à l'UniNE ou auprès d'un autre employeur et sont engagées pour donner un ou deux enseignements par semaine s'apparentant la plupart du temps à une activité secondaire : chargé-e-s d'enseignement (CE).

L'UniNE emploie aussi du personnel académique de niveau non professoral que l'art. 63 LUNE assigne au corps intermédiaire. Il s'agit essentiellement de collaboratrices ou collaborateurs scientifiques (CS) et de quelques autres fonctions (divers). Le tableau 1 ci - dessous donne les chiffres pour l'ensemble du corps intermédiaire au sens des art. 52 à 59 (statuts mentionnés sous puces a à c) en y ajoutant les personnes ayant une fonction équivalente en vertu l'art. 63 LUNE.

Tableau 1 : corps intermédiaire total y compris fonctions selon art. 63 LUNE (MER, ME, CSS, MA, PDoc, AD, CE + CS et divers)

	Personnes	EPT	Taux		# Contrats	Age
			Médiane	Moyenne	Moyenne	Moyenne
FD	97	55	50	56	1.13	34
FLSH	272	156	69	57	1.14	37
FS	229	156	70	68	1.14	35
FSE	82	43	50	53	1.22	38
Total	680	410	70	60	1.15	36

La prise en compte des chargé-e-s d'enseignement (CE), dont l'activité à l'UniNE n'est la plupart du temps qu'une activité annexe apportant un complément à leur activité principale, a un effet important sur le taux d'occupation ainsi que sur l'âge moyen et médian, ce d'autant que les CE représentent un cinquième du personnel considéré dans le tableau ci - dessus (avec des différences notables de proportion selon les spécificités des facultés). En effet, une charge d'enseignement correspond à environ 0.09 EPT. Un-e CE qui donne un cours de deux heures par semestre est donc engagé-e à un peu plus de 18%. C'est pourquoi nous produisons aussi un tableau 2 qui ne tient pas compte des CE.

Tableau 2 : corps intermédiaire total sans les chargé-e-s d'enseignement mais avec les fonctions selon art. 63 LUNE (MER, ME, CSS, MA, PDoc, AD + CS et divers)

	Personnes	EPT	Taux		# Contrats	Age
			Médiane	Moyenne	Moyenne	Moyenne
FD	76	48	70	63	1.09	32
FLSH	209	140	70	67	1.08	34
FS	210	151	70	72	1.13	33
FSE	47	36	75	76	1.21	32
Total	542	375	70	69	1.11	33

On peut aussi s'intéresser aux statistiques concernant le corps intermédiaire définis par les statuts figurant expressément dans les articles 52 à 59 LUNE, à nouveau sans les chargé-e-s d'enseignement. Il semble que ces statuts soient plus explicitement visés par l'interpellatrice. C'est l'objet du tableau 3.

Tableau 3 : corps intermédiaire au sens de LUNE 52-59 (sans les CS ni divers) sans les chargé-e-s d'enseignement (MER, ME, CSS, MA, PDoc, AD)

	Personnes	EPT	Taux		# Contrats	Age
			Médiane	Moyenne	Moyenne	Moyenne
FD	49	37	75	75	1.0	31
FLSH	154	109	70	71	1.0	32
FS	141	100	70	71	1.0	31
FSE	38	30	75	80	1.1	31
Total	382	276	70	72	1.0	31

Concernant le nombre moyen de contrats par personne, les tableaux ne mentionnent que les chiffres pour les contrats UniNE. En effet les personnes employées à temps partiel à l'UniNE ne doivent pas systématiquement annoncer leurs engagements auprès d'autres employeurs.

Question 3 :

3. *La proportion de chercheurs et chercheuses de l'UniNE qui, étant engagé-e-s sur fonds de tiers, n'ont pas le droit de vote au sein de leur institut/faculté. Quel est son avis sur le sujet ?*

Selon l'art. 63 al. 3 LUNE, les personnes engagées sur fonds de tiers ont le droit de vote dans les Conseils de faculté et d'institut, soit en tant que membres du corps intermédiaire si elles sont au bénéfice d'une fonction énumérée aux articles 52 à 59 LUNE ou d'une fonction équivalente, soit en tant que membres du PATB si elles occupent une fonction qui n'est pas académique.

Question 4 :

4. *la proportion de financement provenant de fonds nationaux (fonds État et FNS) et de fonds internationaux (fonds européen, autres fonds).*

Les recettes annuelles de l'UniNE (budget État) se répartissent à peu près comme suit :

- Subvention cantonale : env. 50 millions ;
- Subventions fédérales et intercantionales : env. 45 millions ;
- Écolages : env. 4 millions.

En ce qui concerne les Fonds de tiers, le résultat annuel est variable : ce type de recettes est plus fluctuant puisqu'il dépend de la performance annuelle en matière d'obtention de projets de

recherche. À titre d'exemple, en 2020, l'UniNE a ouvert 100 projets de recherche pour un montant total de 29.7 millions, qui se décomposent comme suit :

- FNS : 21,4 millions ;
- Innosuisse : 0,8 million ;
- Union européenne : 3,8 millions ;
- Autres mandats et crédits de recherche (CH ou internationaux) : 3,7 millions.

Question 5 :

- 5. Comment se détermine-t-il quant aux nombreux témoignages de précarité et de souffrance exprimés ces derniers mois par la communauté du corps intermédiaire, dont certains proviennent de l'UniNE ?*

Les réponses aux questions 1 et 2 montrent que le corps intermédiaire se compose de statuts très différents. Si l'on prend les postes de relève académique, qui sont au centre de la pétition nationale que mentionne l'interpellatrice, il s'agit obligatoirement de postes à durée déterminée en raison de leur statut hybride de poste s'inscrivant dans le système de formation. L'Université est en effet à la fois l'entité qui emploie et qui forme ces personnes. Cette mission formatrice est essentielle aux yeux de l'UniNE et implique qu'une stabilisation généralisée de ces postes n'est pas possible, ce que prévoit d'ailleurs explicitement la LUNE. En effet, ces postes doivent nécessairement être limités dans le temps, d'une part pour permettre la mobilité nécessaire au perfectionnement de la formation académique, et d'autre part pour permettre, à budget constant, aux jeunes diplômé-e-s de rejoindre l'échelon supérieur où il est nécessaire qu'un tournus libère régulièrement des places (de doctorat pour les diplômé-e-s de master et de post-doctorat pour les titulaires d'un doctorat). Ce fonctionnement est commun aux universités suisses et internationales. Les HEU suisses et l'UniNE en particulier offrent en comparaison de bonnes conditions de travail aux membres du corps intermédiaire. La situation de pandémie mondiale a aussi eu un effet renforcé sur le personnel engagé à durée déterminée, tous secteurs économiques confondus. Toutefois, l'UniNE a accordé à l'été 2020 des prolongations de contrats aux assistant-e-s doctorant-e-s et post-doctorant-e-s qui avaient subi des retards dans leurs recherches à cause des fermetures de frontières ou d'institutions au printemps. Plus de 50 personnes qui en ont fait la demande ont pu en bénéficier.

Question 6 :

- 6. Reconnaît-il la précarité qui frappe certains membres de la communauté universitaire, en particulier au sein du corps intermédiaire, et envisage-t-il des pistes et/ou des mesures pour améliorer la situation de la relève ?*

L'UniNE s'efforce d'offrir les meilleures conditions-cadres possibles aux personnes qu'elle emploie lors de la phase doctorale et post-doctorale. C'est ainsi qu'elle s'associe à des réseaux tels que la CUSO (école doctorales, développement des compétences transversales), REGARD (réseau romand pour la promotion des carrières académiques féminines) et accorde des bourses Doc.Mobility (mobilité internationale), Tremplin ou Égalité (carrières féminines). L'UniNE soutient également les demandes de swissuniversities pour que la Confédération augmente sa contribution de base aux hautes écoles. L'un des objectifs de la période 2021-24 porte justement sur l'amélioration des conditions-cadres dans la phase post-doctorale où des difficultés spécifiques sont constatées car, au vu du nombre restreint de postes professoraux, beaucoup de personnes se réorientent vers une carrière non académique. La nouvelle LUNE a permis de mettre en place depuis 2017 plusieurs mesures contre la précarité du corps intermédiaire. Elle a créé des mandats indéterminés pour les maîtres d'enseignement et de recherche (MER), qui étaient auparavant des contrats à durée déterminée renouvelables tous les 4 ans et peuvent être stabilisés après 4 ans depuis lors. La LUNE a créé les nouveaux statuts à durée indéterminée de maître d'enseignement (ME) et collaboratrice ou collaborateur scientifique senior (CSS). Afin de faciliter l'accès au statut professoral à durée indéterminée pour la relève, le statut de professeur-e- assistant-e avec prétéritularisation conditionnelle a aussi été créé en 2017.

Question 7 :

7. *Le Conseil d'État connaît-il l'impact que le système très compétitif du monde académique a sur la santé du personnel académique et sur la qualité de sa recherche ?*

L'UniNE est consciente que la santé et le bien-être de ses membres sont des facteurs d'une importance cruciale. Elle veille au mieux à éviter les excès du système international compétitif. Elle a par exemple ratifié la déclaration de San Francisco DORA (*declaration on research assessment*) qui promeut une autre manière d'évaluer la qualité de la recherche que par la seule prise en compte du nombre de citations ou de la réputation des revues où les résultats de recherche sont publiés. Néanmoins, la concurrence est aussi une manière de promouvoir la qualité de la recherche. À ce titre, les universités se sont engagées fortement l'année passée pour que la Suisse reste intégrée à l'Europe de la recherche, notamment pour des raisons de qualité si les chercheuses et chercheurs suisses sont en concurrence avec leurs pairs du reste de l'Europe afin de décrocher des financements.

Question 8 :

8. *Estime-t-il que la pratique de la pré titularisation conditionnelle permet de lutter efficacement contre la précarité ? Pourquoi ?*

Oui. Depuis l'introduction du statut de *Professeur assistant Tenure Track* (PATT), l'UniNE publie de plus en plus d'appels à candidatures pour des postes professoraux en rang ouvert (PO ou PATT), ce qui lui a permis d'engager plusieurs jeunes chercheuses et chercheurs qui pourront être stabilisée-e-s après quatre ans si leur évaluation est positive. Avant 2017, l'absence de ce statut faisait qu'étaient engagées soit des personnes à la carrière déjà bien avancée dans des postes professoraux stables (professeur-e ordinaire), soit la relève dans des postes à durée déterminée sans perspective de stabilisation (professeur-e assistant-e sans pré titularisation). À relever que le but de ce statut de PATT était aussi d'avoir un effet positif sur la promotion des carrières féminines. Ce qui semble se confirmer, la majorité des PATT engagé-e-s jusqu'à présent à l'UniNE étant des femmes.

Question 9 :

9. *Estime-t-il qu'une flexibilisation du poste de professeur et une remise en question de la titularisation sont une solution à la demande de la pétition nationale pour une stabilisation des postes du corps intermédiaire ?*

Précariser un statut pour répondre à la précarité d'un autre statut ne nous semble pas une réponse adéquate. À relever par ailleurs que, depuis la nouvelle LUNE, les professeur-e-s ordinaires, bien que disposant d'un contrat à durée indéterminée, doivent passer une évaluation périodique tous les 6 ans.

Merci de votre attention.